

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A ILLIZI
Rue 01 Novembre 1954 Cité El Moussalaha
NIF : 00000099833019000526

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
N° 02/2025

Conformément aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi n°23-12 du 05 août 2023 portant règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale des Douanes à Illizi informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu au concours national restreint de la maîtrise d'œuvre N°: 02/2025, relatif à l'étude et suivi pour la réalisation d'une Inspection Divisionnaire des Douanes à Illizi, paru le 30-04-2025 dans les quotidiens nationaux « Le soir d'Algérie » et « EL Rai El Hor » et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur public « BOMOP » de la semaine du 04 au 10 Mai 2024, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques, prestations et financières, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant:

Intitulée de l'opération	Soumissionnaire	Montant de l'offre		Délai des études	Numéro d'identification fiscal	Note cumulée /100			Observation
Etude et suivi pour la réalisation d'une Inspection Divisionnaire des Douanes à Illizi	BET BEN YAMINA ABDELKADER	Partie fixe (Mission Etudes)	Partie variable (Mission Suivi)	Cent vingt (120) jours	17903160015210700000	78.55			Meilleure offre
						Note technique /20	Note prestations /60	Note financière /20	
		14 270 760,00 DA/TTC	16 649 220,00 DA/TTC			12.50	34.67	20	
	Total : 30 919 980,00 DA/TTC								

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres, peuvent se rapprocher de la Direction Régionale des Douanes de Illizi, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission de Wilaya, domiciliée au siège de la wilaya ILLIZI, et ce dans les dix (10) jours, qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution provisoire.